

La CFDT a publié le 8 juillet 2016 un « flash » sobrement intitulé « La CGT préférerait-elle la liquidation ? En tous cas, elle essaie ! ». Cette publication fait suite à l'audience de la Cour Administrative d'Appel de Paris dont nous avons rendu compte dans notre précédente communication. Dans celle-ci, nous avons fait le choix de ne pas évoquer l'attitude très agressive des membres de la CFDT présents à l'audience, pour nous concentrer sur l'essentiel : le positionnement de la direction. Le flash CFDT nous place dans l'obligation de rétablir certaines vérités.

Quelle est l'origine du problème ? La CFDT a négocié un ou plutôt deux mauvais accords. Alors que nous tentions de dissuader la direction et l'administrateur d'engager un PSE que nous considérons comme une mauvaise solution, la CFDT n'avait qu'un objectif : avancer et signer vite un accord. On se rappelle qu'elle a failli signer la première mouture comportant les mesures d'adéquation économique. La CFDT signe, seule, contre l'avis de la CGT qui annonce qu'elle contestera, et aussi contre celui de la CFE-CGC.

Une contestation annoncée avant la signature

Nous joignons à la présente communication l'avis unanime du CE et le document que nous avons adressé à la DIRECCTE pour lui expliquer notre opposition au PSE. Deux élus CFDT se sont complètement désolidarisés de leur syndicat. D'autres membres ou élus de ce syndicat ont émis de fortes réserves. Nous, nous restons cohérents avec l'avis que nos élus ont voté en CE.

Avant d'étudier le « flash », il faut rectifier une première affirmation contenue dans le mail d'accompagnement. Non, la CGT ne « vient » pas « d'attaquer le repreneur au portefeuille ». Elle a engagé une procédure le 21 janvier 2016, quand personne n'envisageait de continuation. La requête en appel a été déposée le 26 mai 2016, peu avant que la direction ne dévoile l'existence d'un repreneur *potentiel*.

Dans le « flash », un premier détail : non, ce n'est pas

n'est plus garantie » (mais elle ne l'a jamais été, l'investisseur ayant toujours la possibilité de se retirer – cela s'est vu de très nombreuses fois, alors que tout semblait « ficelé »). En effet, M. Mérindol n'aurait peut-être pas « 2 M € supplémentaires à ajouter ». Puis il affirme que le risque financier est faible pour l'entreprise. ***Dans ce cas, pourquoi s'en prendre à la CGT de façon aussi virulente ?***

La CFDT tente de rassurer la direction en affirmant que seuls 10 % des salariés demanderont leur indemnisation... ***C'est habituellement le calcul « coûts / bénéfices » des employeurs lorsqu'ils décident de ne pas respecter le code du Travail.*** Il est pour le moins problématique de le voir repris par un syndicat se définissant comme responsable, qui refuse de se mobiliser pour le dédommagement des salariés licenciés... Seul compterait le devenir des salariés non licenciés ? Ceux qui ont été sacrifiés par l'entreprise devraient-ils l'être aussi par leurs syndicats ?

Pour notre part, nous soutenons (avec des réserves sur sa viabilité) le plan de continuation tout en demandant à la direction d'assumer la conséquence de ses choix : après tout, c'est elle qui a imaginé ce PSE, la CFDT n'ayant fait que s'y soumettre. Il est d'ailleurs faux de prétendre que 80 % de salariés auraient retrouvé un emploi. Lors de la dernière commission de suivi, c'était à peine plus de 50 % ! La CFDT considère peut-être que les salariés en formation ou en reconversion seraient déjà sortis d'affaire ?

Assez de calomnies !

Le « flash » est mensonger quand il affirme que la stratégie de la CFDT s'est révélée payante. Celle-ci consiste uniquement depuis le début de ce dossier à « faire l'autruche ». Gagner du temps, tout mois de salaire pris n'étant plus à prendre. Stratégie compréhensible pour des salariés tout près de la retraite, mais qui a failli s'avérer suicidaire. On a vu le passif se creuser au fil des mois, alors que la majorité du CE refusait d'agir. Certains espéraient-ils que leur agence s'en sortirait en cas de reprise par morceaux ?

Le « flash » est calomniateur, nous en avons déjà fait la démonstration. Mais il y a cet amalgame... D'abord, la reprise de notre logo avec cette « belle formule » « Lutter plus pour plus de chômage ». Puis cette photo du blocage de la raffinerie de Donge avec un panneau « route barrée », lors du mouvement contre la loi El Khomri. La section CFDT a refusé de prendre position contre cette loi de régression sociale. Pourtant, la quasi-totalité des élus nous ont individuellement affirmé être contre cette loi. Voir les auteurs du flash détourner une image de ce conflit pour reprendre le leitmotiv de la propagande patronale « **CGT = blocage = chômage** », il y a de quoi rire jaune...

Mais il y a là une certaine cohérence. La CFDT qui se prétend « réformiste » se contente en réalité d'accompagner en permanence la régression sociale. Elle a négocié « mutuelle contre droit d'alerte » (en forçant ses élus récalcitrants à voter contre leur conscience), elle négocie des miettes sur la loi El Khomri et aide le gouvernement à imposer ce recul historique.



Pour notre part, nous bataillons pour que les actionnaires et non les salariés licenciés financent la continuation en restituant les sommes exorbitantes qu'ils se sont accaparées, tout comme nous avons lutté contre cette loi, et nous le ferons encore dès le 15 septembre prochain !

La direction sortante est responsable, elle doit TOUT assumer !

Pour conclure, la balle est dans le camp de M. Mérindol. S'il a pris la précaution, dès le mois de mai, d'intégrer le risque de contentieux lié au PSE, alors son projet reste aussi viable qu'avant – nous avons déjà formulé nos interrogations sur cette viabilité au vu de la chute des effectifs de ces derniers mois. Sinon, il devra revoir sa position. ***Il peut renégocier avec les actionnaires, pour qu'ils assument financièrement le risque qu'ils ont pris en toute connaissance de cause fin 2015.***

Les victimes du PSE ne peuvent être la variable d'ajustement. Nous défendons tous les salariés, qu'ils continuent de souffrir dans une entreprise si souvent maltraitante ou qu'ils en aient été exclus.

